



Résiliation au propriétaire

Par **gdr69**, le **08/02/2009** à **21:01**

Bonjour,rnrnDepuis 10 ans je suis en location dans un appartement de 60m2 sur Lyon qui fait partie d'un immeuble appartenant à la même régie. rnDepuis environ 1 an, les locataires quittant l'immeuble ne sont pas remplacés, les logements restent vides volontairement.rnLa régie a un projet de vente de l'immeuble complet et semble donc attendre que tous les locataires partent les uns après les autres.rnPuis-je profiter de cette situation pour partir mais en demandant à la régie un geste financier de sa part ? et si oui, combien puis-je demander en sorte d'indemnité de départ ?rnMerci pour vos réponses ou commentaires.

Par **domi**, le **08/02/2009** à **21:20**

Bonsoir rn[fluo]Puis-je profiter de cette situation pour partir mais en demandant à la régie un geste financier de sa part [/fluo]? Non ! d'ailleurs , pour quel motif ?? rnSi la régie souhaite votre départ , elle vous le fera savoir en vous envoyant une résiliation de bail le moment venu !! Domi

Par **gdr69**, le **08/02/2009** à **22:01**

Merci pour votre réponse.rnMais le bail des différents locataires s'étalant tout au long de l'année et sachant que le préavis du propriétaire envers son locataire est de 6 mois, en faisant une proposition de départ "anticipé" moyennant un geste financier, je fais gagner du temps à la régie.rnEt c'est vrai je profite un peu de l'occasion aussi, cela n'est pas légal ?

Par **domi**, le **08/02/2009** à **22:03**

re , rn[fluo]je fais gagner du temps à la régie. [/fluo]Si la régie avait souhaité votre départ elle vous l'aurait fait savoir .Quand à demander une indemnité pour quitter les lieux , n'y pensez même pas ! Domi

Par **gdr69**, le **08/02/2009** à **22:18**

connaissiez vous des cas similaires ?rny a t il eu des précédents ?